

FICHE INFO AMBIS 5: PAIEMENTS

1. Paiements intermédiaires ou avances

Des avances peuvent être versées dès la signature de l'arrêté ministériel (*pour le calcul du montant, voir l'exemple ci-dessous*).

Exemple 1

- Le bénéficiaire est partenaire Fedcom : le projet A durera 2 ans. Le budget basé sur le décret ministériel est de 100.000 euros, le pourcentage de subvention est de 75% (75.000 euros). Nous supposons que 4 rapports financiers peuvent avoir lieu et qu'un total de 100% d'avances peut être payé.
- Le montant de la première avance et des suivantes s'élève alors à : $25\% \times 75.000 \text{ euros} = 18.750 \text{ euros}$.
- Si le bénéficiaire n'est pas un partenaire Fedcom: idem mais seuls 80 % des avances peuvent être versés : $20\% \times 75.000 \text{ euros} = 15.000 \text{ euros}$.

Données du projet	Fedcom partner	non-Fedcompartner
Durée totale du projet(en mois)	24	24
Durée entre les paiements (en mois)	6	6
Nombre de paiements	4	4
Participation de la Commission	€ 75.000	€ 75.000
% de la première tranche	25%	20%
Montant de la première avance	€ 18.750	€ 15.000

Note : Si la période couverte entre la date de début du projet et la première date butoir est inférieure à six mois, les avances seront calculées au prorata de la période écoulée jusqu'à la prochaine date butoir. Si nous reprenons l'exemple ci-dessus : Le projet ne commence pas le 1er janvier, mais le 1er mai. Les dates limites sont le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année civile. La première période couverte est alors de 2 mois, les périodes suivantes de 6 mois. La durée du projet est de 20 mois.

- Le montant de la première avance s'élève alors à :
 $2/20 \times 75.000 \text{ euros} = 7.500 \text{ euros}$.
Le montant des trois avances suivantes (c'est-à-dire que la période couverte est de 6 mois à chaque fois) est alors chaque fois de :
 $6/20 \times 75.000 \text{ euros} = 22.500 \text{ euros}$
- Le bénéficiaire final est un partenaire non-Fedcom : même chose, mais seulement 80% des avances peuvent être versées : $2/20 \times 80\% \times 75.000 \text{ euros} = 6.000 \text{ euros}$.
Le montant des trois avances suivantes est alors de :
 $6/20 \times 80\% \times 75.000 \text{ euros} = 18.000 \text{ euros}$

Après le paiement de la première avance, une avance suivante peut être versée sur base des coûts rapportés, pour autant qu'ils soient suffisamment élevés par rapport aux avances déjà versées.

Pour des dépenses intermédiaires imprévues, vous pouvez toujours demander un "paiement anticipé" manuel. Si l'Autorité de gestion accepte cette demande, le montant sera accordé. Veuillez noter que les avances suivantes seront réduites en conséquence.

Exemple 2

Idem que pour l'exemple 1, mais un paiement manuel est demandé par le bénéficiaire entre la première et deuxième tranche.

Données du projet	Fedcom partner	Non-Fedcompartner
Durée totale du projet (en mois)	24	24
Durée entre les paiements (en mois)	6	6
Nombre de paiements	4	4
Participation de la Commission	€ 75.000	€ 75.000
% de la première tranche	25%	20%
Montant de l'avance manuelle	€ 5000	€ 5000
% de l'avance manuelle	6,66%	6,66%
% de la deuxième tranche	25% - 6,66%= 18,34%	20% - 6,66%= 13,34%
Montant de la deuxième tranche qui sera payé	€ 13.755	€ 10.005

2. Autres points d'attention

Il est possible qu'en cours de projet, vous deviez modifier la durée de celui-ci ou son budget. Vu que cela aura un impact sur les avances à verser, il est important de le signaler à l'Autorité de gestion en temps voulu via une demande de modification.

3. Détermination du solde final

La détermination du solde final aura lieu après la conclusion du contrôle financier final. Pendant ce dernier, les coûts éligibles seront déterminés. Ensuite, en fonction de ceux-ci, le montant final de la subvention sera calculé. Sur base de la différence entre le montant final de la subvention et la subvention déjà reçue (ou les avances déjà versées), l'Autorité de gestion déterminera le solde restant encore à payer. Enfin, le bénéficiaire recevra un e-mail avec le détail du solde final.

Les différentes options possibles sont les suivantes:

- Un solde positif: le montant de la subvention restant à percevoir est payé au bénéficiaire par l'Autorité de gestion.



- Un solde négatif: le bénéficiaire final peut choisir de rembourser ou de compenser le solde restant directement à l'Autorité de gestion (ou de faire compenser ce montant par un paiement ultérieur dans un autre projet en cours).
- Un solde nul: ni le bénéficiaire final, ni l'Autorité de gestion ne sont tenus d'effectuer un paiement.

Exemple 3

Idem que pour l'exemple 1, mais au début du projet, il y a encore un solde négatif d'un projet précédent de ce bénéficiaire :

Données du projet	Fedcom partner	Non-Fedcompartner
Durée totale du projet (en mois)	24	24
Durée entre les paiements (en mois)	6	6
Nombre de paiements	4	4
Participation de la Commission	€ 75.000	€ 75.000
% de la première tranche	25%	20%
Montant de la première tranche avant correction	€ 18.750	€ 15.000
Solde négatif du précédent projet	- € 5000	- € 5000
Montant de la première tranche qui sera payé	€ 13.750	€ 10.000